

Procedure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2011/2128(BUD)
Procédure terminée	
Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de refugies; ressources propres	
Sujet	
7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF)	
7.10.08 Politique d'immigration	
8.70.01 Financement du budget, ressources propres	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		27/06/2011
		PPE MAZUR Sidonia	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		ALDE GODMANIS Ivars	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3109	12/09/2011
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	LEWANDOWSKI Janusz	

Evénements clés			
17/06/2011	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2011)0375	Résumé
12/09/2011	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13990/2011	Résumé
12/09/2011	Adoption du projet du budget par le Conseil		
15/09/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2011	Vote en commission		Résumé
23/09/2011	Dépôt du rapport budgétaire	A7-0312/2011	
28/09/2011	Résultat du vote au parlement		
28/09/2011	Décision du Parlement	T7-0414/2011	Résumé

28/09/2011	Fin de la procédure au Parlement		
25/11/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2128(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/06355

Portail de documentation

Projet de budget de la Commission	COM(2011)0375	17/06/2011	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE469.949	20/07/2011	EP	
Position du Conseil sur le projet de budget	13990/2011	12/09/2011	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission	PE472.238	15/09/2011	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A7-0312/2011	23/09/2011	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T7-0414/2011	28/09/2011	EP	Résumé

Acte final

[Budget 2011/748](#)
[JO L 312 25.11.2011, p. 0001](#) Résumé

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de réfugiés; ressources propres

OBJECTIF : présentation d'un projet de budget rectificatif n° 4 au budget 2011.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 pour l'exercice 2011 porte sur les éléments suivants:

- la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT, c'est-à-dire les droits de douane et les cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes TVA et RNB, la budgétisation des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement, et la révision du financement des réductions «RNB» en faveur des Pays-Bas et de la Suède en 2011, qui ont pour effet de modifier la répartition entre États membres de leurs contributions au budget de l'UE au titre des ressources propres;
- le renforcement des ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés, à la suite des développements intervenus récemment dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment par l'octroi de crédits supplémentaires à l'agence FRONTEX, au Fonds pour les frontières extérieures, au Fonds européen pour le retour et au Fonds européen pour les réfugiés. L'augmentation nette totale des crédits demandés à cet effet s'élève à 41,1 millions EUR en crédits d'engagement et à 43,9 millions EUR en crédits de paiement;
- la réduction, à hauteur de 43,9 millions EUR, du niveau des crédits de paiement pour les projets dans le domaine de l'énergie qui s'inscrivent dans le cadre du plan européen pour la relance économique. Cette diminution, qui concerne en particulier les réseaux énergétiques, est imputable à une révision des calendriers de paiement pour certains bénéficiaires de projets d'infrastructures.

Renforcement des ressources de l'Union en faveur de la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés : les développements intervenus récemment dans les pays du sud de la Méditerranée ont entraîné de fortes pressions migratoires dans la région. Conformément aux conclusions du Conseil européen de mars 2011, le renforcement proposé des actions de l'Union relevant du Fonds pour les frontières extérieures, du Fonds européen pour le retour et du Fonds européen pour les réfugiés permettra de soutenir les efforts accomplis par les États membres les plus directement concernés et d'améliorer les capacités de l'agence FRONTEX à effectuer des activités de surveillance maritime en Méditerranée. Les besoins supplémentaires correspondants en matière de crédits d'engagement seront partiellement satisfaits par un redéploiement de crédits d'engagement au sein du titre 18 (Affaires intérieures), tandis que les besoins supplémentaires en matière de crédits de paiement seront pleinement satisfaits par un redéploiement de crédits de paiement issus du titre 32 (Énergie).

1. FRONTEX : un renforcement d'un montant de 30 millions EUR en crédits d'engagement est demandé pour les dépenses opérationnelles de l'Agence. À ce stade, un montant correspondant de 24 millions EUR est demandé en crédits de paiement (ce qui

équivalent à 80% des engagements supplémentaires). Les 6 millions EUR restants en termes de crédits de paiement ne seront nécessaires que vers la fin de 2011, étant donné que les crédits de paiement sont versés par FRONTEX sur la base des demandes de paiement effectuées par les États membres ;

2. Solidarité et gestion des flux migratoires : les actes de base instituant le Fonds pour les frontières extérieures, le Fonds européen pour le retour et le Fonds européen pour les réfugiés prévoient tous qu'un certain pourcentage de leurs enveloppes financières globales soit consacré aux «actions communautaires», afin de financer des actions transnationales ou d'intérêt communautaire, notamment en vue de faire face à des situations d'urgence. L'ampleur sans précédent des événements qui se déroulent actuellement dans le sud de la Méditerranée fait peser une charge considérable sur les États membres concernés, c'est pourquoi la Commission propose de porter les montants alloués aux actions communautaires au taux maximum prévu dans les actes de base respectifs, en plus des crédits préalablement alloués aux États membres au titre de la gestion partagée. Ce complément nécessite un renforcement des crédits des trois Fonds, qui devront être notamment mis à la disposition de l'Italie, de la Grèce, de Malte et de Chypre. Les renforcements cumulés demandés pour les 3 Fonds s'élèvent à 22,2 millions EUR en crédits d'engagement et à 19,9 millions EUR en crédits de paiement.

L'incidence financière nette cumulée du présent budget rectificatif est de 41,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 0 EUR en crédits de paiement.

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de réfugiés; ressources propres

Le 17 juin 2011, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général 2011, portant sur les éléments suivants:

- révision des prévisions relatives aux ressources propres ;
- renforcement des crédits d'engagements (C/E) et des crédits de paiements (C/P) pour les actions de l'UE dans le domaine des migrations ;
- réduction du niveau des C/P pour les projets dans le domaine de l'énergie qui s'inscrivent dans le cadre du plan européen pour la relance économique (PREE).

L'incidence financière nette cumulée de ce projet de budget rectificatif est de 41,1 millions EUR en C/E et de 0 EUR en C/P.

Révision des contributions des États membres au budget 2011 de l'UE : cette partie du PBR n° 4 porte sur la révision des contributions des États membres au budget de l'UE. Elle découle de la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (RPT) et aux assiettes TVA et RNB sur la base de données économiques plus récentes. Elle inclut également la budgétisation des corrections britanniques rectifiées pour les années 2006, 2007 et 2010 et la révision du financement des réductions du RNB 2011 en faveur des Pays-Bas et de la Suède.

Flux migratoires et flux de réfugiés : en raison des développements intervenus récemment dans les pays du sud de la Méditerranée, qui ont entraîné de fortes pressions migratoires, la Commission a proposé de renforcer les crédits pour la gestion des flux migratoires en vue de soutenir les efforts accomplis par les États membres qui sont directement concernés. Ces crédits seraient alloués comme suit:

- 22,2 millions EUR en C/E et 19,9 millions EUR en C/P pour le Fonds pour les frontières extérieures, le Fonds européen pour le retour et le Fonds européen pour les réfugiés afin de financer des actions transnationales en vue de faire face à des situations d'urgence ;
- 30 millions EUR en C/E et 24 millions EUR en C/P pour FRONTEX en vue de renforcer les capacités de l'agence à effectuer des activités de surveillance maritime.

Les C/E seront couverts par le redéploiement de 10 millions EUR à partir de l'article 18 05 09 (Prévenir et combattre la criminalité) et de 1,1 million EUR issu des crédits de recettes affectées. 41,1 millions EUR proviendront de la marge disponible à la sous-rubrique 3a, qui s'élève actuellement à 67 millions EUR. Les C/P (43,9 millions EUR) seront couverts par le redéploiement à partir de l'article 32 04 14 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique).

Projets dans le domaine de l'énergie qui s'inscrivent dans le cadre du plan européen pour la relance économique (PREE) : en raison de retards dans les calendriers de paiement, la Commission a revu à la baisse le niveau des C/P qui seront nécessaires en 2011 pour financer certains projets dans le domaine de l'énergie qui s'inscrivent dans le cadre du PREE. La sous-exécution s'élève à 357,1 millions EUR pour le poste 32 04 14 01 (Réseaux énergétiques) et à 36 millions EUR pour le poste 32 04 14 02 (Piégeage et stockage du carbone). Compte tenu de la nécessité de renforcer les deux postes 32 04 14 03 (Réseau européen d'éoliennes en mer) et 32 04 14 04 (Efficacité énergétique et initiatives en matière d'énergies renouvelables) à hauteur de 41 millions EUR, la sous-exécution attendue en fin d'exercice pour les projets dans le domaine de l'énergie relevant du PREE est estimée à 352 millions EUR en C/P, qui sont disponibles pour redéploiement.

Conclusion : le 12 septembre 2011, le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2011. Il a accepté la proposition de la Commission sans y apporter de modifications et telle qu'elle figure dans [l'annexe technique](#) de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil.

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de réfugiés; ressources propres

En adoptant le rapport de Sidonia Ełbieta Jędrzejewska (PPE, PL), la commission des budgets appelle le Parlement européen à adopter sans modification la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2011 de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section III ? Commission.

Les députés prennent acte et approuvent telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2011. Ils rappellent au passage que ce projet de budget rectificatif a une double finalité :

- un renforcement des crédits de la sous-rubrique 3a,
- une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles.

L'augmentation des crédits d'engagement de près de 41,1 millions EUR pour la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés (par l'agence FRONTEX, le Fonds pour les frontières extérieures, le Fonds européen pour le retour et le Fonds européen pour les réfugiés) constitue l'un des aspects de la réponse multiforme de l'Union européenne aux développements politiques dans les pays du sud de la Méditerranée. Les députés rappellent que cette augmentation nette des crédits d'engagement répond au principe budgétaire "à missions nouvelles, crédits nouveaux".

En ce qui concerne le renforcement proposé parallèlement des crédits de paiement de 43,9 millions EUR, les députés soulignent qu'il a été rendu possible par des redéploiements de crédits sous-utilisés du plan européen pour la relance économique ? réseaux énergétiques.

Les députés précisent par ailleurs que les paiements sous-utilisés de la ligne budgétaire seront consommés par l'adoption du budget rectificatif n° 2/2011, du projet de budget rectificatif n° 4/2011 et de plusieurs virements et que les demandes de paiements susceptibles d'être présentées pour l'exercice 2011 devront tenir compte de la déclaration commune relative aux crédits de paiement adoptée par les deux branches de l'autorité budgétaire.

Dans la foulée, la commission des budgets s'étonne de constater les positions contradictoires adoptées par le Conseil, qui a approuvé le renforcement de plusieurs programmes relevant de la sous-rubrique 3a dans le PBR n° 4/2011, mais prend une position opposée sur les mêmes instruments pour l'exercice 2012 en réduisant les crédits. Elle rappelle, à cet égard, que les engagements de l'Union européenne envers ses instruments doivent impérativement satisfaire aux principes de logique et de cohérence pour que soient assurées des dépenses efficaces et optimisées, condition de la plus haute importance dans un environnement budgétaire contraint.

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de refugies; ressources propres

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2011.

ACTE LÉGISLATIF : 2011/748/UE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2011 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 28 septembre 2011 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif avait un double objectif :

- renforcer les crédits de la sous-rubrique 3a du budget ;
- réviser les prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles.

L'incidence financière nette cumulée du budget rectificatif est de 41,1 millions EUR en crédits d'engagement et de 0 EUR en crédits de paiement.

Budget rectificatif 4/2011: flux migratoires et flux de refugies; ressources propres

Le Parlement européen a adopté par 513 voix pour, 79 voix contre et 25 abstentions, une résolution destinée à approuver sans modification la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 4/2011, section III ? Commission.

Le Parlement prend acte et approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2011. Il rappelle que ce projet de budget rectificatif avait une double finalité :

- un renforcement des crédits de la sous-rubrique 3a,
- une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles.

Le Parlement rappelle que l'augmentation des crédits d'engagement de près de 41,1 millions EUR pour la gestion des flux migratoires et des flux de réfugiés (par l'agence FRONTEX, le Fonds pour les frontières extérieures, le Fonds européen pour le retour et le Fonds européen pour les réfugiés) constitue l'un des aspects de la réponse multiforme de l'Union européenne aux développements politiques dans les pays du sud de la Méditerranée. Cette augmentation nette des crédits d'engagement répond également au principe budgétaire qui veut qu'à des missions nouvelles, soient consacrés des crédits nouveaux.

Le renforcement, proposé parallèlement, des crédits de paiement de 43,9 millions EUR a quant à lui été rendu possible par des redéploiements de crédits sous-utilisés du plan européen pour la relance économique ? réseaux énergétiques.

Le Parlement précise par ailleurs que les paiements sous-utilisés de la ligne budgétaire seront consommés par l'adoption du budget rectificatif n° 2/2011, du projet de budget rectificatif n° 4/2011 et de plusieurs virements et que les demandes de paiements susceptibles d'être présentées pour l'exercice 2011 devront tenir compte de la déclaration commune relative aux crédits de paiement adoptée par les deux branches de l'autorité budgétaire.

Dans la foulée, le Parlement s'étonne de constater les positions contradictoires adoptées par le Conseil, qui a approuvé le renforcement de plusieurs programmes relevant de la sous-rubrique 3a dans le PBR n° 4/2011, mais prend une position opposée sur les mêmes instruments pour l'exercice 2012 en réduisant les crédits. Il rappelle, à cet égard, que les engagements de l'Union européenne envers ses instruments doivent impérativement satisfaire aux principes de logique et de cohérence pour que soient assurées des dépenses efficaces et optimisées, condition de la plus haute importance dans un environnement budgétaire tendu et contraint.